

REPUBBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 94-028 du 26 Décembre 1994
Portant autorisation de ratification
du Traité relatif à l'Harmonisation du
Droit des Affaires en Afrique, signé
à PORT-LOUIS (Ile Maurice) le 17 Octo-
bre 1993.

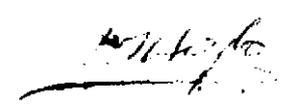
L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Promulgue
la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de
la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement du Traité
relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé
à PORT-LOUIS (Ile Maurice) le 17 Octobre 1993.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 26 Décembre 1994

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,

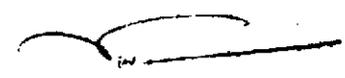

Désiré VIEYRA.

.../...

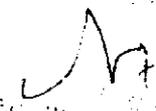
Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,


Robert M. DOSSOU.-


Pierre MEVI.-

Le Ministre chargé des Relations avec
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-
nement,


Théodore HOLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS-2 CC 2 LEPR-DN 4 MAEC 4 MJL 4 LRP 4
SGG 4 AUTRES Ministères 15 DGM 2 DTCP-DI 2 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-